



BRETAGNE
Liamm an Deuar

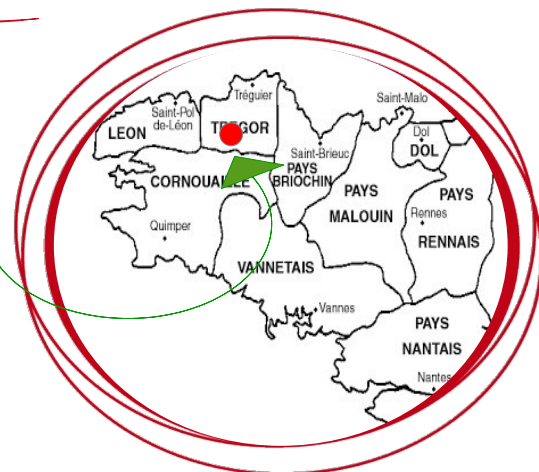
REJOINGNEZ LA SCI DU SCRAPO

Placez votre argent dans une ferme plutôt que dans une banque !

La Société Civile Immobilière (SCI) du Scrapo est composée de 280 citoyens sociétaires qui ont permis de racheter la ferme laitière de Kereven (Plounevez-Moedeg) en 2017.

Grâce à cela, le GAEC Ar Frostailh, aujourd'hui composé de 3 associés et de deux salarié.e.s, a pu se développer, et ainsi proposer des produits laitiers transformés, de la viande bovine et des pommes de terre, le tout en agriculture biologique pour la population locale.

Après dix ans de fonctionnement, la SCI du Scrapo propose aux sociétaires qui le souhaitent de revendre leurs parts, permettant ainsi à de nouveaux membres de rejoindre cette belle dynamique locale engagée !



SCI du SCRAPO

- 280 sociétaires citoyens
- Un capital de 450 000€
- Propriétaire d'une ferme composée d'une longère, des bâtiments d'élevage, d'une fromagerie et de 52 ha de terres



Fermage



AR FROSTAILH

LUCIA PENNAZZI, EFLAMM LINTANF, GOULVEN LE TROADEC et leurs salariés produisent du beurre, de la crème fraîche, du yaourt, du fromage blanc et du fromage grâce à leurs 40 vaches laitières élevées à l'herbe et au foin, l'ensemble étant certifié agriculture biologique.

Les veaux sont tous élevés à la ferme, en partie pour faire des bœufs vendus en colis à 3 ans ou des veaux vendus également en colis, à 6 mois.

Des pommes de terre de consommation sont également produits sur 1 ha.

L'ensemble de la production est vendue dans un rayon de 30 km autour de la ferme, sur les marchés, systèmes de paniers, magasins ou directement à la ferme.

Qu'est-ce qu'une SCI citoyenne ?

> **La SCI est propriétaire des terres et bâtiments.** Elle loue ensuite l'ensemble à des agriculteurs. Le montant de l'achat représente le capital de la SCI et est divisé en parts égales. **Chaque associé détient une ou plusieurs parts selon le montant qu'il peut investir.**

> **Chaque part a une valeur** de 500 euros et sera rémunérée chaque année en fonction du résultat de la SCI (loyers – charges).

> **L'engagement se fait au minimum pour 5 ans** et est renouvelé par tacite reconduction. Un des objectifs est de maintenir la propriété de la SCI en dehors du marché foncier spéculatif sur du long terme. Toutefois, les statuts aménageront la possibilité de se retirer tous les 5 ans en cas de besoin.

> **La gestion de la SCI est souple** et effectuée par les gérants, nommés en assemblée générale, qui n'ont pour autant aucun pouvoir d'engager la société sans consulter les associés et devront rendre compte de leur gestion chaque année.

> **Une assemblée générale est convoquée chaque année.** Seules certaines décisions importantes (achat de terres supplémentaires, cession massive de parts) nécessitent la réunion d'une Assemblée Générale extraordinaire. L'ensemble des porteurs de parts seront alors convoqués, ayant une voix chacun. Il y a possibilité de donner procuration pour participer au vote sans être présent.

> **Le fonctionnement précis de la SCI est défini par les statuts.**

Notre objectif étant de rassembler un maximum de promesses de souscription courant de l'été, merci de nous contacter au plus vite.

Pour cela, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous et à le retourner accompagné de votre chèque établi à l'ordre de la SCI du Scrapo (il ne sera encaissé qu'une fois l'AG réalisée) à l'adresse suivante :

Coupon à renvoyer à **SCI du Scrapo**
 11, Kereven
 22810 Plounevez-Moedeg
02 96 43 02 39 ou 06 15 32 54 60 **sci.scrapo@gozmail.bzh**

Si vous ne souhaitez / pouvez pas devenir sociétaires mais voulez tout de même nous soutenir, n'hésitez pas à prendre contact avec nous (cf coordonnées ci-dessus)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

Je souscris le nombre de parts suivant :x 500€ =€